



COMPTE RENDU CTL DU 14/09/2017

En tout début de CTL, la **CGT Finances Publiques 21 a demandé quand le chauffage serait remis en route dans les locaux de la DRFIP 21**. La 1ère réponse de M. Mertzweiller fut : « Nous n'avons jamais mis en route le chauffage en septembre ». **Mauvaise réponse !** Nous avons fait remarquer qu'il peut faire parfois plus froid certains jours de septembre que certains jours d'octobre ou novembre... Ceci dit, la directrice a indiqué que les températures actuelles, bien qu'un peu fraîches certains jours ne justifiaient pas encore la remise en route du chauffage.

Il a aussi été précisé que les collègues de l'accueil de la Boudronnée subissaient de forts courants d'air du fait de l'ouverture/fermeture incessante du sas en cette période de forte affluence. La Direction doit étudier « l'organisation » matériel de l'accueil.

Une déclaration liminaire intersyndicale (toutes les OS de la DRFIP 21) a été lue (cf en fin de compte-rendu).

En réponse, la directrice a commencé par dire que si le CTL ne pouvait être clos sur la matinée, il serait reconvoqué un autre jour (indisponibilité de la direction pour continuer l'après-midi).

La Directrice n'a pas voulu débattre sur la politique nationale... mais tout ce qui est mis en œuvre actuellement était annoncé pendant la campagne électorale.

Le rôle de la Cour Des Comptes est d'inciter les services publics à rationaliser économiquement (réseau trop important au vu des nouveaux moyens technologiques...).

Nous avons fait remarquer que trop peu d'éléments chiffrés étaient présents dans les documents, particulièrement sur les points 2 et 3 et que nous ne pouvions statuer sur ces points par manque d'information...

Nous apprenons trop d'informations de manière souvent fortuite, par les collègues, par nos OS nationales...), et **nous demandons un retour à des pratiques d'information bien en amont de la part de la Direction... Le dialogue social s'abîme un peu plus chaque jour !**

Ordre du jour du CTL du 14/09/2017 de la DRFIP 21

1 - Approbation des PV des CTL des 13/01/17, 07/02/17, 16/02/17 et 11/04/17;

2- Fermeture de la trésorerie de Gevrey-Chambertin - pour avis

3- Transfert du recouvrement de l'impôt des particuliers de la trésorerie de Nuits-Saint-Georges au SIP de Beaune - pour avis

4- Transfert de la gestion de l'EHPAD de Laignes de la trésorerie de Châtillon-sur-Seine à la trésorerie de Montbard - pour avis

5- Rattachement de la gestion des EPS d'Auxonne et Is-sur-Tille à la trésorerie Dijon CHU - pour avis

6- Transfert de compétence géographique : communes de Verdonnet, Fontaines-les-Sèches et Nesle et Massoult - pour avis

7- Questions diverses

1 - Approbation des PV des CTL des 13/01/17, 07/02/17, 16/02/17 et 11/04/17;

Les PV ont quasiment tous posé problème... Il manque parfois des points importants que nous avons abordés en CT, ou alors la Direction ne se souvient plus très bien de ce qui a été dit... en bref, là aussi, nous constatons un net recul du dialogue social tel que nous l'entendons !!!

Comme nous l'avions signifié à la Directrice en début de CTL et comme nous le rappelons trop souvent, l'ordre du jour était une fois de plus bien trop lourd pour être assuré sur une 1/2 journée de réunion. Il est parfois pénible d'avoir trop souvent raison et que les pratiques ne changent pas en amont !!!

La directrice, craignant que nous ne puissions pas terminer le CT dans les délais, a donc demandé à inverser l'ordre des sujets à aborder

Nous avons donc abordé le point 4) :

4- Transfert de la gestion de l'EHPAD de Laignes de la trésorerie de Châtillon-sur-Seine à la trésorerie de Montbard - pour avis

La mission est transférée à la trésorerie de Montbard mais sans emploi.

Selon la Direction, transférer un emploi de la Trésorerie de Châtillon (qui compte 4 agents actuellement) la rendrait trop fragile d'autant plus qu'elle joue un rôle important dans le Nord du département (actuellement il n'y a que deux trésoreries dans cette région : Châtillon et Recey).

Pour l'instant la trésorerie de Montbard va gérer les deux EHPAD en mutualisant les tâches.

La direction promet de suivre avec la plus grande attention l'activité de la trésorerie de Montbard. Et si besoin, un rééquilibrage en personnel se fera en 2018.

La Direction a d'ailleurs demandé à la DG qu'un emploi soit proposé au mouvement du 01/03/2018 par le biais de l'affectation d'un cadre B (emplois spécifiques). Il s'agit de proposer un poste vacant au mouvement spécifique (cela est possible quand il y a un cas de poste vacant plus de 2 ans sur le site et cela permettrait aussi à un contrôleur de venir sur la Côte d'Or, alors que son ancienneté administrative ne le lui permettrait pas dans le schéma classique des mutations).

Un autre B (emploi spécifique) va aussi être demandé par la Direction sur le SIPE de Semur.

Le CHSCT a émis un avis « contre » puisque ce transfert engendre un transfert d'activité vers une trésorerie déjà en difficulté. Nous partageons cette analyse.

Vote : « contre » à l'unanimité

6- Transfert de compétence géographique : communes de Verdonnet, Fontaines-les-Sèches et

Nesle et Massoult - pour avis

LE PROJET :

Le rattachement de la gestion des communes de Verdonnet, Neslé-et-Massoult et Fontaines-les-Sèches qui comptent respectivement 93, 80 et 35 habitants en 2017, à la trésorerie de MONTBARD est proposé dès lors qu'elles font partie de la Communauté de Communes du Montbardois qui relève de la trésorerie de MONTBARD.

Ces 3 communes dépendant actuellement du SIP et de la trésorerie de Châtillon-sur-Seine et du SIE Dijon Nord, il est également proposé de rattacher la gestion des contribuables, tant particuliers que professionnels, de ces communes au SIPE de Montbard dans un souci de cohérence. Cette réorganisation est prévue au 1^{er} janvier 2018.

Certes, ce transfert ne représente pas une charge importante de travail, mais cela vient se rajouter à tout le reste (ex : missions des EHPAD évoquées ci avant...)

Le CHSCT a émis un avis « contre » puisque ce transfert engendre un transfert d'activité vers une trésorerie déjà en difficulté. Nous partageons cette analyse.

Vote : « contre » à l'unanimité

5- Rattachement de la gestion des EPS d'Auxonne et Is-sur-Tille à la trésorerie Dijon CHU - pour avis

LE PROJET :

Au cas particulier, il est proposé de transférer la gestion comptable au 1^{er} janvier 2018 des EPS d'Auxonne et d'Is-sur-Tille, rattachée respectivement à la trésorerie d'Auxonne et celle d'Is-sur-Tille, à la trésorerie Dijon CHU.

En intégrant les missions hospitalières des trésoreries d'Auxonne et d'Is-sur-Tille dans une structure plus importante comme la trésorerie Dijon CHU, la continuité de service et la mutualisation des pratiques permettront une meilleure efficacité.

La distance séparant la trésorerie de la trésorerie Dijon CHU est de :

- pour Auxonne : 33,6 kms pour une durée de 37 mns,*
- pour Is-sur-Tille : 25 kms pour une durée de 34 mns.*

Ces distances ne soulèvent pas de difficulté s'agissant de gestion hospitalière.

LES EMPLOIS :

L'évaluation des effectifs affectés à cette mission a été réalisée à partir des éléments fournis par le responsable de service dans le cadre de l'enquête annuelle SAGERFiP (situation au 31/12/2016), soit :

- 0,6 B/C à la trésorerie d'Auxonne,*
- 0,33 B à la trésorerie d'Is-sur-Tille.*

*En conséquence, il est proposé de **transférer un emploi de la trésorerie d'Auxonne à la trésorerie Dijon CHU.***

Si un ou une collègue souhaite suivre la mission et rejoindre la Trésorerie Dijon CHU au 01/01/2018, ce dernier pourra prétendre à une prime de restructuration (au minimum 2000 euros). Par contre, si personne ne suit la mission au 01/01/2018, l'activité devra être assumée sans personnel supplémentaire du 01/01/2018 au 01/09/2018.

La Directrice a indiqué que les 3 maires siégeant au conseil de surveillance de l'EPS d'Is sur Tille ont fait part à cette dernière de leur inquiétude sur le devenir de la trésorerie. La Directrice les a

rassurés sur la pérennité de la trésorerie d'Is dans un avenir proche...

La CGT Finances Publiques 21 indique que l'on rajoute ainsi de nombreux « hébergés » à la trésorerie Dijon CHU qui en gère déjà énormément...

Nous constatons que dans notre direction, nous transférons des missions d'un service à un autre à un rythme effréné ce qui ne facilite pas la stabilité des services, ni les conditions de travail des agents...

Le CHSCT a émis un avis « contre »

**Vote : « contre » : 5
« abstention » 3**

- Les point 2) , 3) et questions diverses sont reportés à un **nouveau CTL le 02/10/2017 à 13h45.**

- **Un autre CTL est aussi reconvoqué le 02/10/2017 à 11h00** pour les sujets 4) et 6) pour lesquels il y a eu un vote unanime « contre » de la part des OS.



Dijon le 14/09/2017

DECLARATION LIMINAIRE CTL 14/09/2017

Madame la Présidente,

Ce CTL consacré à l'ASR (Adaptation Structure Réseau) dans notre département se tient dans un contexte social général particulièrement lourd.

De la loi travail à la Fonction Publique, la volonté destructrice est la même avec la remise en cause d'un maximum de droits acquis par les salariés et retraités et un pouvoir étendu pour les patrons et les employeurs qu'ils soient du secteur privé ou public.

La Fonction Publique n'est pas épargnée et les récentes annonces faites par le gouvernement ne sont pas de nature à rassurer les agents sur leur avenir et sur la manière dont la nouvelle gouvernance entend diriger le pays:

- suppressions massives de postes (120 000 emplois en 5 ans)
- ré Instauration de la journée de carence en 2018
- point d'indice à nouveau gelé alors que les fonctionnaires ont perdu 18,5 % de pouvoir d'achat depuis 2000

Par ailleurs, on ne connaît pas encore les modalités de compensation de la hausse de la CSG pour les fonctionnaires.

De plus, les dernières préconisations suite à l'audit de la Cour des Comptes vont encore plus loin et nous font craindre le pire quant aux futures conditions de travail de nos collègues :

- non remplacement d'un fonctionnaire sur 2 partant en retraite, sachant que certains ministères sont considérés prioritaires (le ministère des Finances ne fait pas parti de ces ministères)
- augmentation du temps de travail (la Cour des Comptes propose +1 %)
- suppression de certains avantages salariaux (supplément familial de traitement, indemnité de résidence, majoration outre-mer, sur-rémunération du temps partiel)

Concernant plus particulièrement la DGFIP, la Cour des Comptes estime, nous citons: "...que le réseau en France se caractérise par un nombre très élevé de structures fiscales en comparaison de ses voisins. Malgré le développement de la dématérialisation des procédures, le nombre des implantations de la DGFIP n'a baissé que de 3,6% entre 2011 et 2015.

Une accélération du resserrement de ce réseau, tant pour ses implantations fiscales que pour ses trésoreries, est possible et nécessaire. Elle doit s'accompagner d'un assouplissement des règles de mobilité au sein de la DGFIP..."

En effet, la DGFIP loin d'être épargnée au sein de la Fonction Publique fait au contraire office de laboratoire concernant le démantèlement programmé des services publics avec les nombreuses réformes de structures mises en place, conséquences des suppressions massives d'emplois depuis de nombreuses années.

A cela vient s'ajouter la remise en cause des règles de gestion et la limitation de la possibilité de présenter les concours qui viennent dégrader encore un peu plus les conditions de travail.

Aujourd'hui, à l'occasion de ce CTL, vous avez choisi de nous présenter de nouvelles restructurations dans le cadre de l'ASR (Aménagement Structure Réseau) en Côte d'Or.

Contrairement aux décisions nationales de restructurations que les directions doivent mettre en œuvre de manière plus ou moins progressive, l'ASR est de la seule responsabilité des directeurs locaux. Ces derniers, dicit le Directeur Général, n'ont aucun objectif quantitatif en la matière.

C'est donc sous votre propre responsabilité que vous avez décidé de mettre en œuvre ces réformes dans notre département en 2018.

Concernant ces sujets, subissant le calendrier imposé du fait des échéances électorales, nous déplorons la rapidité et la précipitation avec lesquelles ces projets ont été présentés et bouclés.

En effet, les projets ont été annoncés aux organisations syndicales le 17 juillet puis présentés aux personnels concernés durant l'été.

Un CTL est programmé début septembre pour une mise en œuvre début 2018.

Quelle a été la véritable concertation mise en œuvre par la Direction auprès des personnels, des élus, des organisations syndicales ?

Les organisations syndicales de la DRFIP21 ne peuvent cautionner la méthode et au-delà, les réformes proposées, symbole d'un recul du service public de proximité et source de nouvelles suppressions d'emplois à la DGFIP et de dégradation des conditions de vie au travail des agents.

Concernant la forme, de nombreuses questions se posent notamment compte tenu du manque d'éléments chiffrés quant au projet de fermeture de la trésorerie de Gevrey et du transfert d'une partie des missions du SIP et SIE de Dijon Sud sur Beaune. Au vu des éléments communiqués dans le dossier, ceux-ci ne nous permettent pas, en l'état, de nous prononcer sur ce projet.

Par ailleurs, le nombre de sujets à l'ordre du jour (5 sujets traitant de l'ASR sans compter les questions diverses et l'approbation des PV) et l'importance des sujets évoqués qui auront un impact évident sur les services et les conditions de travail de nos collègues ne nous permet pas d'envisager que ceux-ci puissent être traités correctement et convenablement sur une matinée.

Aussi, dans le cadre d'un dialogue social de qualité, l'ensemble des organisations syndicales présentes au CTL vous demandent que ceux-ci puissent être évoqués sur la journée entière ou à défaut, qu'un second CTL soit convoqué rapidement pour traiter des sujets qui n'auront pu l'être à l'issue de cette matinée.